



## 1. Objet et domaine d'application

Ce mode opératoire décrit les différentes étapes à suivre pour réaliser les prélèvements sanguins capillaires.

## 2. Responsabilités

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux qui déterminent les procédures applicables.

L'engagement à respecter les exigences du manuel de prélèvement est contractualisé avec la direction des soins de l'établissement et les services de soins.

Le directeur de l'établissement veille à leur application.

Les personnels soignants s'engagent à respecter les exigences du laboratoire, spécifiées dans le manuel de prélèvement réalisé et mis à jour par le laboratoire.

## 3. Déroulement de l'activité

### 3.1. Le matériel utilisé

- Autopiqueur à usage unique
- Compresses
- Solution hydroalcoolique
- Container DASRI adapté pour les déchets contaminés, piquants, coupants, tranchants et poubelle pour déchets non contaminés.

### 3.2. Déroulement du prélèvement

Le préleveur s'assure de l'identité du patient (nom, prénom, date de naissance). Il prépare le matériel requis pour le prélèvement.

### 3.3. Modalités de prélèvement

Réaliser une hygiène des mains par friction hydroalcoolique

Nettoyer la zone de prélèvement

Réchauffer la zone de prélèvement

Comprimer en dessous de la zone de prélèvement pour y faire affluer le sang

Appliquer l'autopiqueur et piquer

Prélever une goutte de sang grâce au système capillaire de la cassette réactive

N.B.: Selon la circulaire DH/DGS/3B N°47 du 15 janvier 1992, le prélèvement de sang d'un patient, la vérification de son identité, et l'étiquetage des tubes doivent être assurés en totalité par le même agent auprès du patient, dans ce cas le (la) préleveur (se).



LBM du Centre  
Hospitalier R. Bisson  
4, rue Roger Aini  
CS 97223  
14107 LISIEUX  
Cedex

## Prélèvements capillaire

Ref : HC2-MO010  
Version : 01  
Applicable le : 14-10-2021



### **ELIMINATION DU MATERIEL DE PONCTION**

Jeter l'autopiqueur dans la poubelle DASRI

Une fois utilisée la cassette réactive est scellée et peut être jetée dans les déchets ménagers.

### **IDENTIFICATION DU SYSTEME CAPILLAIRE**

Le système capillaire ne peut pas être étiqueté (manque de place). Une fois introduit dans la cassette réactive cette dernière doit être immédiatement analysée. L'acte de réalisation d'un dosage CRP ou HbA1c est sous la responsabilité de l'opérateur qui prend en charge le test, du prélèvement à l'édition du ticket de résultat. Une fois dans l'automate l'étiquette patient est scannée. Ainsi sur le ticket de résultat nous retrouverons le numéro d'IEP et le résultat.

## **4. Classement et archivage**

Documents introduits par le mode opératoire :

- HD5-FOR003 Résultats CRP des patients
- HD5-FOR032 Résultats HbA1c délocalisé des patients

Les règles de classement et d'archivage sont décrites dans la procédure [HH2-PR002 Gestion des enregistrements et archivage](#).